



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P., GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., DUCAYLA C., Mrs, LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL 2019

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Monsieur le 1er Vice-Président soumet le tableau ci-dessous à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

INVESTISSEMENT	
Déficit 2018	- 349 391.07
TITRES 2019	623 690.63
MANDATS 2019	903 002.77
RESULTAT	- 628 703.21
FONCTIONNEMENT	
Excédent 2018	1 590 690.82
MANDATS 2019	5 312 653.51
TITRES 2019	5 743 645.23
RESULTAT	2 021 682.54
GLOBAL	1 392 979.33

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président

Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P., GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., DUCAYLA C., Mrs, LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET PRINCIPAL

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019 concernant le Budget Principal :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2019 au 31/12/2019,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2019, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président

Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAU, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL

Considérant le déficit d'investissement constaté, les restes à réaliser dépenses et recettes, Monsieur le Président propose d'affecter les montants suivants :

RESULTAT INVESTISSEMENT	- 628 703.21	article 001 investissement dépenses
Restes à réaliser DEPENSES	158 500.00	
Restes à réaliser RECETTES	280 162.00	
BESOIN FINANCEMENT	- 507 041.21	article 1068 investissement recette
RESULTAT FONCTIONNEMENT	2 021 682.54	
Résultat Fonctionnement corrigé	1 514 641.33	article 002 fonctionnement recette

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président

Sylvain BARREAU



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSIQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

COMPTE ADMINISTRATIF – ZAC DU CHAMP BOUCHET 2019

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Monsieur GRENON, 1er Vice-Président, présente le Compte Administratif 2019 du budget de la Zac Champ Bouchet

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEFICIT reporté	- 300 128.11	EXCEDENT reporté	64 147.97
TITRES 2019	866 543.89	TITRES 2019	810 972.38
MANDATS 2019	756 062.53	MANDATS 2019	908 145.98
RESULTAT	- 189 646.75	RESULTAT	- 33 025.63

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président

Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
 Mmes BARRET MH., BOURSQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
 GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
 LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

COMPTE DE GESTION 2019 ZAC CHAMP BOUCHET

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019 concernant le budget Zac Champ Bouchet :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2019 au 31/12/2019,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2019, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président

Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOU MOU M.C, BOURSQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Après consultation de la Commission « des finances », Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de maintenir les taux d'imposition des taxes locales pour 2020 sur les mêmes bases que l'année 2019 :

Nature de la taxe	2019	2020
Cotisation Foncière des Entreprises	24.11 %	24.11 %
Taxe Foncière Non Bâti	2.14 %	2.14 %

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président

Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAU, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSIQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET COMMUNES EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Association Les P'tits Cœur de Saintonge – Projet PEAC 2019-2020 – 1 500 €
Collège Saint-Porchaire – Projet PEAC 2019-2020 – 200 €

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président

Sylvain BARREAU



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUI 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAU, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

CONVENTION « TERRA AVENTURA » PORT D'ENVAUX

Vu la prise de compétence tourisme au 1er janvier 2017 entériné par délibération n°65-2017 du 20 septembre 2017,

Considérant le contexte sanitaire actuel, lié au coronavirus COVID-19 et l'impact sur le secteur économique et touristique depuis le mois de mars 2020,

Considérant le soutien au secteur économique, engagé au niveau national, régional, et local,

Considérant les résultats positifs de l'utilisation du « Terra Aventura » sur Port d'Envaux des années précédentes, en particulier de l'année 2019 avec plus de 2 500 commentaires,

Monsieur le Président sollicite l'autorisation auprès des membres du Conseil Communautaire pour signer la convention tripartite concernant le Terra Aventura de Port d'Envaux avec la Région, l'OT (Office du Tourisme de Saintes et de la Saintonge) et la Communauté de Communes afin de maintenir ce dispositif sur la commune membre précitée.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président

Sylvain BARREAU
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

CONVENTION PARTENARIAT « TRESOR DE SAINTONGE »

Vu la prise de compétence tourisme au 1er janvier 2017 entériné par délibération n°65-2017 du 20 septembre 2017,

Considérant l'attrait touristique du territoire et afin de favoriser les connaissances et la formation des agents accueillant du public touristique,

Considérant la proposition de la convention de l'association « Les trésors de Saintonge » permettant aux agents touristiques du territoire de bénéficier d'une formation spécifique concernant le patrimoine touristique inscrit dans ce réseau associatif des « trésors de Saintonge ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'autorisation de signature concernant la convention de partenariat « Trésor de Saintonge ».

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président


 Cœur de Saintonge
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

CONVENTION PEAC 2020-2023

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu la circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 instituant le parcours d'Education artistique et culturelle de l'enfant,

Considérant l'engagement de la collectivité depuis septembre 2016 dans une démarche de réduction des inégalités d'accès à la culture et aux arts à travers la mise en place de Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) en partenariat avec la Direction Régionale des affaires Culturelles (DRAC), l'Education Nationale et le Pays de Saintonge Romane.

Considérant le soutien de la DRAC à hauteur de 25 000 € par année scolaire pour une dépense engagée par la collectivité identique à ce montant,

Considérant les bilans positifs de la convention portant sur les années 2017-2020,

A ce titre, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'approuver la poursuite d'une politique de parcours PEAC par la Communauté de communes adossée à la politique éducative,
- de contractualiser sur 3 ans avec tous les partenaires susnommés
- d'adopter une co-coordination entre la Communauté de Communes et la chargée de mission animation recrutée à l'échelle des 3 EPCI composant le Pays de Saintonge Romane,

- d'inscrire les dépenses au budget principal
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération en particulier la nouvelle convention pluriannuelle portant sur les années 2020 à 2023.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président



Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSIQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

CREATION DE POSTE AGENT D'ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT DU TOURISME

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Président, rappelle à l'Assemblée délibérante :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le transfert de la compétence tourisme puis la mise en place de la taxe de séjour sur le territoire depuis le 1er janvier 2019,

Considérant que les besoins du service nécessitent son renforcement par la création d'un emploi permanent d'un agent d'accompagnement au développement touristique ;

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'agent d'accompagnement au développement touristique à temps complet,

- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
 - Faire le lien avec les hébergeurs et les professionnels du tourisme
 - Effectuer régulièrement un audit en interne auprès des 4 points d'information et externe auprès des touristes
 - Structuration des randonnées pédestres, création de parcours geocaching
 - Refonte du site internet sur la partie loisirs-tourisme
 - Gestion des réseaux sociaux
 - Projet NOTT : harmoniser les activités touristiques avec les territoires de Saintes et Gemozac
 - Gestion de la taxe de séjour
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 24 juin 2020.

Monsieur le Président est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président



Communauté de Communes

Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

**RENOUVELLEMENT DU POSTE ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU CONTRAT
PARCOURS EMPLOI COMPETENCE**

Monsieur le Président rappelle qu'un agent technique est en contrat aidé depuis le 1^{er} juin 2017. Il assure les travaux de maintenance sur les bâtiments de la collectivité, petits bricolages, entretiens des espaces verts, entretiens des minibus etc...

Son contrat « P.E.C. » Parcours Emploi Compétence, se termine le 31 mai 2020 et peut être renouvelé pour 1 an dans les mêmes conditions avec une aide de l'Etat à hauteur de 50 %.

Monsieur le Président propose donc de renouveler cet emploi dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) à 30/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire,

- décident la création d'un emploi d'agent technique à 30/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2020 dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence
- autorisent le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- précisent que les dépenses en résultant seront imputées au Budget Principal 2020, chapitre 012

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président

 Cœur de Saintonge
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSIQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

NOTT : ACQUISITION TELEVISIONS + CREATION NUMERIQUE « PROMOTION DU TERRITOIRE »

Vu la prise de compétence tourisme au 1er janvier 2017 entériné par délibération n°65-2017 du 20 septembre 2017,

Considérant le contexte sanitaire actuel, lié au coronavirus COVID-19, et l'impact sur l'aménagement des services accueillants du publics,

Considérant l'engagement de la collectivité auprès des acteurs professionnels du tourisme, notamment à travers l'aménagement qualitatif des 4 points d'accueil touristique du territoire,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'acquisition de 3 télévisions de 80 pouces afin de permettre la diffusion de supports numériques (avec supports muraux et clés usb) à la fois pour des raisons d'accueil de la clientèle touristique mais également pour répondre aux conditions sanitaires en vigueur depuis l'apparition du virus COVID-19.

Il soumet aussi à l'approbation des membres du Conseil la création d'une vidéo promotionnelle intégrant les sites majeurs de la CdC et bénéficiant d'images tournées en drone.

Dépenses prévisionnelles	Montant en €
Tournage film : 1570 € HT Drone : 746 € HT	2 316 € HT
Écrans x3 + supports muraux : 724.95 € HT Clés USB x150 : 349.50 €	1 074.45 € HT
TOTAL	3 390.45 € HT

Monsieur le Président demande également l'autorisation des membres du Conseil pour solliciter le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projet NOTT dont elle est sortie lauréate au côté de la CDA de Saintes et de la CdC de Gémozac en avril 2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président



Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

SOLLICITATION « LES ENCHANTEUSES » (CONTRAT LOCAL DE SANTE)

Considérant le contexte sanitaire actuel lié au coronavirus COVID-19,

Considérant l'engagement de cette association dont la mission principale est l'entraide auprès des malades, auprès des soignants durant la crise sanitaire,

Considérant l'engagement des EPCI signataires du Contrat Local de Santé, à savoir la CDA de Saintes et la CdC de Gémozac,

Monsieur le Président sollicite l'accord des membres du Conseil pour soutenir cette association à hauteur de 500 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

**SOLLICITATION « CHARENTES TOURISME » FOND DE SOUTIEN A L'ECONOMIE
TOURISTIQUE**

Vu la prise de compétence tourisme au 1er janvier 2017 entériné par délibération n°65-2017 du 20 septembre 2017,

Considérant le contexte sanitaire actuel, lié au coronavirus COVID-19 et l'impact sur le secteur économique et touristique depuis le mois de mars 2020,

Considérant la mise en place par « Charentes Tourisme » en accord avec le Département de la Charente-Maritime, des bon chèques vacances de 100 € pour favoriser la venue des touristes sur notre département (932 pour le territoire du Pays de Saintonge Romane), qui seront distribués par l'office de tourisme identifié à savoir l'office de tourisme de Saintes et de la Saintonge Romane pour notre territoire,

Considérant la sollicitation de « Charentes Tourisme » vers les EPCI à participer à ce fond permettant d'augmenter le nombre de Bons vacances de 100 € disponibles.

Monsieur le président soumet la proposition de cette structure aux membres du Conseil.

VOTE CONTRE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président

Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAU, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

BOUCLES CYCLABLES – ANNULE ET REMPLACE DELIB N°85-2019

Vu la compétence Tourisme intégrée aux statuts de Communauté de Communes en 2017,

Considérant la délibération n° 85-2019 concernant le plan de financement de l'aménagement de boucles cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge,

Considérant les ajustements financiers intervenus par réception de nouveaux devis,

Considérant la nécessité de respecter l'identification de l'ensemble des dépenses dans les dossiers de subvention déposés, en particulier auprès de l'Etat,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la modification du plan de financement des boucles cyclables nord comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT BOUCLES CYCLABLES			
DEPENSES		RECETTES	
OBJETS	HT	OBJETS	HT
Réhabilitation chemin	163 652,85		
aménagement voie	8 842,29		
aménagement piste rampe	15 369,50		
Acquisition mobilier bois	3 819,99	Département Charente maritime 30% sur le reste	33 711,82
Fourniture matériau pose mobilier	398,30		
impression panneau d'information	11 100,00	LEADER	20 000,00
Pose panneau d'information	1 820,00		

Acquisition signalisation Routière "Vélo"	5 646,64	DETR 25%	55 155,30
adaptation visuelle mobilier urbain	300,00		
Aménagement sécuritaire Voie	514,00	DSIL 15%	33 093,18
Signalétique de jalonnement pour mobilier bois	2 618,61		
Conception logo spécifique vélo	950,00		
création cartographie et communication du projet	3 800,00		
Acquisition mobilier bois d'information	1 789,02	CDC Cœur de Saintonge	78 660,90
TOTAL HT	220 621,20	TOTAL HT	220 621,20

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président



Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
 Mmes BARRET MH., BOURSQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
 GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
 LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

RANDONNEES PEDESTRES

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que les 14 circuits prévus dans le schéma d'aménagement intercommunal de randonnée pédestre sont opérationnels. Il sollicite l'accord des membres du Conseil Communautaire pour le règlement de la convention passée avec le « Comité de Randonnée Pédestre Charente-Maritime » pour une somme de 1 589 €.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

CONVENTION 2020 ABBAYE DE TRIZAY

Vu la prise de compétence tourisme au 1er janvier 2017 entériné par délibération n°65-2017 du 20 septembre 2017,

Considérant la mission touristique déléguée au syndicat d'initiative de l'Abbaye de Trizay depuis 2018,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la convention d'objectif et de moyens 2020 et l'octroi de la subvention à l'Abbaye de Trizay inscrite dans la convention précitée pour la somme de 40 000€.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président

Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
 Mmes BARRET MH., BOURSIQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
 GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., M.,
 LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

PAVE

Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, pris en application de l'article 45 de la loi sur le handicap du 11 février 2005,

Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Considérant l'exposé de Monsieur le Président concernant les blocages éventuels de subventions sur des projets communaux et intercommunaux dus à la non réalisation du document obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants : le PAVE – Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics.

Afin de favoriser l'ensemble des projets d'aménagements communaux et intercommunaux, et bénéficier des différents soutiens publics, et dans un souci de mutualisation des coûts, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de déterminer le coût des PAVE des 7 communes qui dépassent 1 000 habitants à savoir Trizay, Pont l'Abbé d'Arnoult, Saint-Porchaire, Nieul-Lès-Saintes, Port d'Envaux, Sainte-Gemme et Beurlay. Monsieur le Président sollicite l'accord des membres du Conseil pour missionner le Syndicat de la Voirie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président

 Sylvain BARREAUD
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

CONVENTION MISSION LOCALE 2020

Considérant le rôle social, économique et historique de la Mission Locale au sein du territoire de la Communauté de Communes,

Considérant que la délégation territoriale de la Mission Locale dans les locaux de la Communauté de Communes favorise l'accès au plus grand nombre du public ciblé,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire la convention pour l'année 2020 correspondant à une cotisation de 18 793 €.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président

Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

ANNULE ET REMPLACE DELIB N°37-2020 - PEAC 2020-2023

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu la circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 instituant le parcours d'Education artistique et culturelle de l'enfant,

Considérant l'engagement de la collectivité depuis septembre 2016 dans une démarche de réduction des inégalités d'accès à la culture et aux arts à travers la mise en place de Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) en partenariat avec la Direction Régionale des affaires Culturelles (DRAC), l'Education Nationale et le Pays de Saintonge Romane.

Considérant le soutien de la DRAC à hauteur de 25 000 € par année scolaire pour une dépense engagée par la collectivité identique à ce montant,

Considérant les bilans positifs de la convention portant sur les années 2017-2020,

A ce titre, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'approuver la poursuite d'une politique de parcours PEAC par la Communauté de communes adossée à la politique éducative,
- de contractualiser sur 3 ans avec tous les partenaires susnommés
- d'adopter une co-coordination entre la Communauté de Communes et la chargée de mission animation recrutée à l'échelle des 3 EPCI composant le Pays de Saintonge Romane,
- d'inscrire les dépenses au budget principal

- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération en particulier la nouvelle convention pluriannuelle portant sur les années 2020 à 2023

Monsieur le Président soumet également au membre du Conseil les propositions de parcours PEAC pour l'année 2020-2021 ci-dessous :

PARCOURS	PUBLIC ET NB	ARTISTE + THEMATIQUE	BUDGET prévisionnel
PETITE ENFANCE	RAM, crèche, halte-garderie, LAEP	A la découverte du cirque (compagnie en cours de sélection).	5 500€
MFR de Pont l'Abbé d'Arnoult	4èmes, 3èmes et BAC PRO de la MFR + enseignants	A la découverte du cirque (compagnie en cours de sélection).	3 000 €
Parcours Collège	Tous les 5èmes du collège (env. 125 élèves) Les enseignants dont la référente culture	A la découverte du cirque (compagnie en cours de sélection).	12 000€

Du spectacle plein les mirettes	Toutes les écoles maternelles de la CDC : 50 élèves et 100 Accompagnateurs Représentation Familiales 250 50 enseignants formés	La Compagnie "Coyote Minute" avec le spectacle le « festin des affreux. Les ateliers pourront être autour de l'expression corporelle, les contes, ils pourront également aborder la différence et l'alimentation. Formation avec l'Education Nationale	14 500€
Un appel à projets pour attribuer des aides aux porteurs de projet EAC de la CDC	Ecoles niveau cycle 1, cycle 2, centres de loisirs, secteur jeunes, projet CLAS du collège et des écoles.	Mise en lien entre ces structures éducatives et les structures et artistes, prioritairement issues du territoire de la CDC, proposant des actions culturelles alliant pratique, diffusion et formation culturelle.	15 000 € 10 projets à 1 500 € environ
TOTAL prévisionnel	1 300 enfants/jeunes 200 parents/adultes 80 professionnels	5 parcours en 2020-2021	50 000€ dont 25 000 € CDC + 25 000 DRAC

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BARRAUD
 Sylvain BARRAUD
 17250 ST PORCHAIRE

BP 23 Place Eugène Bézier
 17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

Tableau des effectifs

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs des emplois de la collectivité. En effet, pour tenir compte de l'évolution de carrière des agents et des recrutements, le Président propose d'effectuer une mise à jour régulière du tableau des effectifs.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	STATUTS
Rédacteur	B	1	1 poste 35h00	1 titulaire
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	3	2 postes à 35h00 1 poste à 20h30	2 titulaires 1 titulaire
Adjoint administratif	C	11	3 postes à 35h00 1 poste à 19h00 1 poste à 17h30 4 postes à 16h00	2 titulaires 1 stagiaire 2 vacants 1 Titulaire 1 contractuel 3 titulaires 3 vacants
Animateur	B	1	1 poste à 35h00 1 poste à 35h00	Vacant 1 stagiaire
Adjoint d'animation Ppal 2 ^e me classe	C	1	2 poste à 35h00	2 Vacants

Adjoint d'animation	C	5	5 postes à 35h00	5 titulaires
Technicien principal 1 ^è classe	B	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Technicien	B	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Adjoint technique principal 2 ^è classe	C	1	1 poste à 35h00	Titulaire
Adjoint technique	C	5	4 postes à 35h00 1 poste à 24h00	2 titulaires 2 vacants 1 titulaire
Educateur principal jeunes enfants	A	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Agent social principal 2 ^è classe	C	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Agent social	C	1	1 poste à 35h00	1 titulaire

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

le Président

oeur de d'antonge
 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes BARRET MH., BOURSQUOT N., GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., GACHET P.,
GANDAUBER G., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., ANDRE L, BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., DUCAYLA C., Mrs,
LUTARD J., BERNARD D., FRANÇOIS D., LOUVET C., ROBERT M.,

Date de la convocation : 17 juin 2020

Présents : 22

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU

EMPRUNT

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil les résultats de la consultation concernant un besoin de financement à hauteur de 300 000 euros, sur 20 ans, pour les projets d'investissements.

BANQUE	Frais dossier	Taux	Périodicité	Montant	Total frais
BANQUE POSTALE	300	0.94	Trimestrielle	16 524.34	30 541.63
CAISSE EPARGNE	300	1.46	Annuelle	17 404.90	48 098.00
CREDIT MUTUEL	300	1.43	Annuelle	17 353.38	47 367.62

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire de retenir la proposition de La Banque Postale dont le taux est le plus avantageux et les frais les moins élevés.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

A Saint Porchaire, le 24 juin 2020

Le Président

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD

